

Séance du Conseil communal du 29 février 2016

N° 02.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 DECEMBRE 2015.

Mme TARNIGNON, Bourgmestre-Présidente;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

~~M. NYSSSEN, Président du Conseil;~~

Mmes et MM. LEGROS, ELSÉN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, ~~MESTREZ~~, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, RENIER, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, VAN HEES-LUYPAERTS, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, VOISIN-DUPUIS, GREIMERS, BOLLETTE, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

LE CONSEIL,

1247

N° 01.- **BUDGET COMMUNAL 2016 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt provisoire.**

Entendu l'exposé de M. PITANCE, Echevin (voir annexe pages 5 à 17);

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R.;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe pages 18 à 22);

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal (voir annexe pages 23 à 25);

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Conseiller communal, qui rejoint l'analyse d'ECOLO mais ajoute la déception par rapport au budget de la Zone de Police lorsque l'on voit l'insécurité grandissante. La Majorité parvient à trouver l'argent pour acheter le bâtiment PVI, cela semble inutile;

Entendu l'intervention de Mme CELIK, Conseillère communale;

Entendu l'intervention de Mme OZER, Cheffe de Groupe C.D.H. (voir annexe page 26);

Entendu les réponses de M. PITANCE qui rappelle que la D.P.G. sera présentée au Conseil fin janvier. Il aborde différents points :

- la politique du logement qui réside en deux axes renforcés et absolument pas réduits mais suivant une logique différente, notamment au regard des primes accordées de manière pelliculaire;
- la dotation au C.P.A.S. est supérieure aux prévisions de la circulaire budgétaire et cela dans le cadre d'une collaboration plus saine entre les deux institutions;
- le service dans les maisons de repos ne sera en aucune manière remis en question et certaines politiques doivent y être menées;
- la réduction de la dotation à l'A.S.B.L. "Verviers Ambitions" poursuit la logique qui a été définie pour l'élaboration du budget initialement discuté en budget SEC 2010;
- la fête du personnel ne figure plus au budget et sera une priorité mais via des ressources externes;
- le C.C.R.V. a fait des efforts mais le boni 2014 n'a pas été rapatrié à la Ville. Tout le monde a du faire des efforts et le C.C.R.V. également;
- le projet culturel "Monster" est une priorité pour la Ville mais aucun subside en numéraire ne sera consacré à cette activité;

- la politique en matière de personnel permettra de nommer 30 personnes en 2016. La question du deuxième pilier de pensions devra faire l'objet d'une discussion avec les organisations syndicales et les différents intervenants et cela aura lieu en 2016;
- le plan d'embauche ne pourra être modifié;
- le bâtiment PVI (Place Verte Investissement) est une opportunité financée pour une durée de 10 ans seulement, cela démontre une rentabilité importante et surtout une politique volontariste en Centre-Ville;
- pour le Théâtre et sa rénovation, la Région Wallonne se prononcera très prochainement;
- une concertation avec le C.P.A.S. devra intervenir pour analyser les synergies possibles dans le but de regrouper les Services au sein de la Cité administrative;

Il conclut en remerciant les Conseillers de la majorité pour leur soutien témoigné lors de leurs interventions;

Entendu l'intervention de M. AYDIN, Echevin, au sujet de certains points relatifs au budget extraordinaire;

Entendu l'intervention de Mme LAMBERT, Echevine, au sujet de la politique du logement;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre au sujet du projet relatif à la lutte contre le radicalisme mais également sur la philosophie qui a permis de présenter ce budget initial 2016;

Entendu l'intervention de M. DEGEY qui revient sur certains éléments :

- la politique du logement n'est pas suffisante avec l'engagement d'un seul préventionniste et à 3/5 temps. Il estime que le Collège aurait dû aller plus loin;
- les primes suggérées étaient innovantes et il aurait été utile d'évaluer le résultat de cette politique, le Collège a condamné cette politique;
- la dotation du C.P.A.S. ne sera manifestement pas suffisante dans les faits et il conviendra rapidement de le constater;
- il attire l'attention sur la problématique des avantages sociaux;
- il regrette qu'aucune réponse n'a été apportée dans le cadre de l'apprentissage d'une deuxième langue;
- le projet de cité administrative qui intégrerait certains services du C.P.A.S.;
- l'investissement dans les cimetières devra s'accroître au vu du retard dans la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des cimetières;
- au niveau du radicalisme, le Groupe M.R. souhaite que des décisions soient prises immédiatement sans attendre la venue de moyens supplémentaires.

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER au sujet du financement du C.P.A.S. et des maisons de repos;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF au sujet des investissements immobiliers de la Ville;

Entendu l'intervention de M. BOLLETTE, Conseiller communal;

Entendu les conclusions de M. PITANCE;

Votes sur les amendements proposés par le Groupe M.R. (voir annexe pages 27 & 28);

Par 21 voix contre 11,

REJETTE

l'amendement n° 1;

Par 21 voix contre 8 et 3 abstentions,

REJETTE

l'amendement n° 2;

Par 21 voix contre 11,

REJETTE

les amendements n° 3 à n° 8;

Par 24 voix contre 8,

REJETTE

l'amendement n° 9;

Par 25 voix contre 7,

REJETTE

l'amendement n° 10;

Votes sur les amendements proposés par la Majorité (voir annexe page 29);

A l'unanimité,

APPROUVE

les amendements n° 1 et 2;

Par 25 voix et 7 abstentions,

APPROUVE

les amendements n° 3 et 4;

Par 21 voix contre 11,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver, comme suit, le budget communal de l'exercice 2016 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	77.248.511,48	23.191.842,08
Dépenses exercice proprement dit	74.183.502,05	25.196.879,54
Boni / Mali exercice proprement dit	3.065.009,43	- 2.005.037,46
Recettes exercices antérieurs	1.256,48	16.954,48
Dépenses exercices antérieurs	1.261.796,58	47.793,08
Prélèvements en recettes	0,00	2.052.830,54
Prélèvements en dépenses	77.727,73	16.954,48
Recettes globales	77.249.767,96	25.261.627,10
Dépenses globales	75.523.026,36	25.261.627,10
Boni / Mali global	1.726.741,60	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	80.121.065,17			80.121.065,17
Prévisions des dépenses globales	80.119.808,69			80.119.808,69
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	<u>1.256,48</u>			<u>1.256,48</u>

Extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	40.965.160,78		5.394.667,00	35.570.493,78
Prévisions des dépenses globales	40.948.206,30		5.394.667,00	35.553.539,30
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	<u>16.954,48</u>			<u>16.954,48</u>

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
C.P.A.S.	10.315.070,34	
Fabriques d'église	22.981,52	26 octobre 2015
	16.412,00	26 octobre 2015
	6.145,21	26 octobre 2015
	23.206,48	26 octobre 2015
	22.413,79	26 octobre 2015
	933,85	26 octobre 2015
	7.896,77	26 octobre 2015

	880,00	26 octobre 2015
	8.347,88	26 octobre 2015
	23.023,18	26 octobre 2015
	16.250,72	26 octobre 2015
	19.845,30	26 octobre 2015
	16.955,00	26 octobre 2015
	449,19	26 octobre 2015
	28.431,23	26 octobre 2015
	1.200,00	26 octobre 2015
Zone de Police	8.427.795,04	

1248 N° 02.- PLAN QUINQUENNAL DE GESTION VILLE 2016-2021 - Actualisation du tableau de bord suite au vote du budget de l'exercice 2016.

Vu que l'amendement n° 11 proposé par le Groupe M.R. est rejeté par 25 voix contre 7 (voir annexe page 30);

Par 21 voix contre 11,

DECIDE :

- d'arrêter les nouveaux résultats 2016/2021 dans le tableau de bord suite au vote du budget de l'exercice 2016;
- d'arrêter le tableau de capacité d'emprunts 2013/2018 actualisé suite au vote du budget 2016.

1249 N° 03.- ZONE DE POLICE "VESDRE" - Exercice 2016 - Dotation communale - Fixation.

Par 21 voix contre 8 et 3 abstentions,

CONFIRME

l'inscription au budget communal 2016 de la somme de 8.427.795,04 € représentant la part de la Ville dans le déficit résultant du budget 2016 de la Zone de Police "Vesdre".

1250 N° 04.- ZONE DE SECOURS "VESDRE-HOËGNE ET PLATEAU" - Exercice 2016 - Dotation communale - Fixation.

A l'unanimité,

CONFIRME

l'inscription au budget communal 2016 la somme de 4.573.764,59 € représentant la part de la Ville dans le déficit résultant du budget 2016 de la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau".

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 20.

Est approuvé, en cette séance du 29 février 2016, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARNION